



Direction générale de l'alimentation
Sous-direction de la qualité et de la protection des végétaux
Bureau des semences et de la santé des végétaux
251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
0149554955

Instruction technique
DGAL/SDQPV/2014-314
17/04/2014

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :

DGAL/SDQPV/N2011-8201

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Publication de la méthode officielle d'analyse MOA 022 version 2a relative aux techniques qualitatives d'amplification enzymatique des acides nucléiques : PCR (Polymerase chain reaction), RT-PCR (Reverse transcription-PCR) et PCR temps réel pour la détection et l'identification des organismes phytopathogènes.

Résumé : A la suite de modifications de fond, une nouvelle version 2a de la méthode officielle d'analyse MOA 022 a été rédigée. Cette méthode traite des techniques qualitatives d'amplification enzymatique des acides nucléiques, PCR (Polymerase chain reaction), RT-PCR (Reverse transcription-PCR) et PCR temps réel, qui servent à la fois à la détection ou l'identification des organismes phytopathogènes. Elle remplace la MOA 022 version 1a publiée par la note de service DGAL/SDQPV/N2011-8201 du 06/09/2011.

Textes de référence :- Articles L. 202-1 à 5, et R. 202-1 à 21 du Code rural et de la pêche maritime ;

- Décret 2006-7 du 4 janvier 2006 relatif aux laboratoires nationaux de référence, ainsi qu'à l'agrément et à la reconnaissance des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux ;
- Arrêté ministériel du 19 décembre 2007 fixant les conditions générales d'agrément des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux ;
- Arrêté du 29 décembre 2009 modifié, désignant les laboratoires nationaux de référence dans le domaine de la santé publique vétérinaire et phytosanitaire.

La mise en œuvre des méthodes officielles basées sur des techniques moléculaires dans le domaine de la santé des végétaux nécessite de respecter un certain nombre d'exigences générales communes pour permettre d'atteindre les critères de performance attendus des méthodes.

Ces exigences générales sont reprises dans une méthode générale MOA 022 qui constitue un pré-requis pour l'ensemble des méthodes officielles réalisées à l'aide de la technique d'amplification enzymatique des acides nucléiques. Les dispositions particulières liées aux couples matrice / organismes nuisibles sont précisées dans les méthodes officielles spécifiques.

La présente note a pour objet la publication officielle de la méthode générale MOA 022 version 2a, relative aux techniques qualitatives d'amplification enzymatique des acides nucléiques : PCR (Polymerase chain reaction), RT-PCR (Reverse-transcription-PCR) et PCR temps réel pour la détection et l'identification des organismes phytopathogènes. Cette version 2 annule et remplace la MOA 022 version 1a de cette même méthode publiée par la note de service DGAI/SDQPV/N2011-8201 du 06/09/2011. Les principales modifications apportées par cette version portent sur les points suivants :

- modalités selon lesquelles les thermocycleurs peuvent être qualifiés : les laboratoires utilisateurs disposent de plus de souplesse sur les approches qui peuvent être utilisées (métrologie / test biologique) ;
- le choix de l'ordre dans lequel les témoins peuvent être déposés est laissé à l'appréciation du laboratoire selon le contexte de l'analyse.

Le fichier de la méthode MOA 022 version 2a peut être téléchargé sur le site de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) au lien suivant : <http://www.anses.fr/fr/node/40146>

Le Directeur Général de l'Alimentation

Patrick DEHAUMONT